



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

préalable au projet de création d'une association foncière agricole autorisée « AFA Ouest » et organisation et consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'AFA

Il sera procédé du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au vendredi 18 juillet 2025 à 17h00 soit 33 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Grabels, Juvignac et Saint-Georges-d'Orques, à :

- une enquête publique préalable au projet de création de l'Association Foncière Agricole Autorisée « AFA Ouest »
- une consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée.

Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :

- Martin VADELLA SAEZ, assistant à la maîtrise d'ouvrage : mmvs@mac.com
- Laure DELBERGHE Responsable du service Agroécologie - Direction Nature, Agroécologie et Paysage Montpellier Méditerranée Métropole : laure.DELBERGHE@montpellier.fr

Monsieur François XICOLA a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête sera déposé et consultable du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au vendredi 18 juillet 2025 à 17h00 :

*en mairies de :	Horaires d'ouverture
Grabels, siège de l'enquête,	- Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 - A partir du lundi 7 juillet 2025 et jusqu'au vendredi 29 août 2025 inclus : - Du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00 et de 13h30 à 15h30
Juvignac	- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Saint-Georges-d'Orques	- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

*sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

*au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

*sur le site dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/afa-ouest/>

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 16 juin 2025 au vendredi 18 juillet 2025 inclus :

* sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles déposés à la mairie de Grabels siège de l'enquête publique ainsi qu'à la mairie de Juvignac ;

* les adresser par écrit à :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête publique projet création de l'AFA Ouest
MAIRIE
1 rue du Presbytère
34970 GRABELS

* les déposer à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/afa-ouest/> elles seront jointes au registre d'enquête ;

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public :

➡ **à la mairie de Grabels**, siège de l'enquête, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- le **jeudi 26 juin 2025 : de 9h00 à 12h00**

- le **vendredi 18 juillet 2025 : de 14h00 à 17h00**

➡ **à la mairie de Juvignac**, lors de sa permanence, le **jeudi 10 juillet 2025 : de 14h00 à 17h00**

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande dûment motivée auprès de la mairie de Grabels.

Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Information et consultation des propriétaires :

Les propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association, sont convoqués en assemblée constitutive en mairie de Grabels le vendredi 19 septembre 2025 à 17h30 (un mois au moins après la clôture de l'enquête)

Est nommé président de l'assemblée constitutive : Monsieur René REVOL, maire de Grabels.

Les propriétaires peuvent faire connaître leur adhésion ou leur refus d'adhésion, soit par vote, soit par courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moyen du formulaire joint à la notification du présent arrêté et à faire parvenir avant le 19 septembre 2025 date de l'assemblée constitutive, à l'adresse suivante :

Mairie de Grabels
Enquête publique AFA Ouest
1 rue du Presbytère
34970 GRABELS

A défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai imparti, ou de ne pas l'avoir manifesté par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable à la création de l'association.